**EXAMEN PERIDIQUE UNIVERSEL**

**DE L’UNION DES COMORES**

**DECLARATION INTRODUCTIVE AU DEBAT INTERACTIF PAR MONSIRUR DJAE AHAMADA,**

**MINISTRE DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES ISLAMIQUES CHARGE DES DROITS DE L’HOMME.**

**GENEVE, LE 03 MAI 2024**

Monsieur Le Vice-Président,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Etats Membres du Groupe de Travail,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Régionales et Internationales,

Mesdames et Messieurs les membres du Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme,

Mesdames et Messieurs les membres des Organisations non Gouvernementales

Honorable Assistance

ASSALAM ANLAIKOUM

Je me sens honoré et fier de cette opportunité qui m’est offerte aujourd’hui de présenter à cette honorable Assemblée, au nom du Gouvernement et du Président de l’Union des Comores, Son Excellence Monsieur Azali Assoumani, le Rapport National de mon Pays, les Comores, à l’occasion de ce quatrième cycle de l’Examen Périodique Universel.

1. **Processus d’élaboration du Rapport National**

En tout premier lieu, je vous exposerai le cadre et le processus ayant conduit à son élaboration.

Ce processus a été mené avec la ferme volonté du Gouvernement de l’inscrire dans un cadre formellement et clairement défini. A cet effet, a été signé l’Arrêté Ministérielle N° ………….., cféant le Comité Interministériel National d'élaboration et de suivi du Rapport National.

Pour mener à bien sa mission, ce Comité a estimé que pour la crédibilité et la sincérité du Rapport National, il était indispensable d’impliquer tout le corps social et politique en associant, non seulement les Départements Ministériels concernés par les thématiques proposées, mais également les Autorités régionales et locales, les Parlementaires, les grands notables, les organisations de la société civile, les leaders religieux et les médias.

Le Gouvernement estime avoir ainsi pris toutes les précautions pour s’assurer d’une appropriation pleine et entière du processus par l’ensemble de la Communauté Nationale. Ainsi le principe d’un processus aussi inclusif que possible a été respecté.

Tous les partenaires mobilisés ont fait un travail approfondi de collecte des données qui ont été consolidées et présentés lors de séminaires organisés à cet effet. C’est le Comité Interministériel qui était chargé de l’élaboration des Rapports de consolidation sur la base des données recueillies.

1. **Contexte dans lequel a été mise en œuvre l’élaboration du Rapport**

L’élaboration du Rapport National, focalisée sur la mise en œuvre des Recommandations acceptées, s’est déroulée dans un contexte très difficile, marqué par plusieurs défis que notre pays se devait de relever. J’en mentionnerai trois, à savoir :

* La mise en place de nouveaux Actes réglementaires et législatifs pour s’adapter aux dispositions de la nouvelle Constitution de 2018. Celle-ci renforce principalement le cadre institutionnel par de nouvelles dispositions plus conformes aux normes démocratiques, en consacrant notamment, par exemple la séparation des Pouvoirs, afin de garantir l’état de droit et le respect des droits de l’homme.

Le Ministère de la Justice se trouvait ainsi mobilisé sur deux fronts, avec des ressources humaines plus plutôt limités.

* En avril 2019, le cyclone Kenneth, d’une rare violence, a causé de graves dégâts dans un pays déjà particulièrement vulnérable.

Il a fallu mobiliser rapidement des ressources humaines, matérielles et financières pour venir en aide aux victimes et réparer les structures sanitaires et scolaires endommagées.

* La COVID-19 et ses graves multiformes répercussions ont aussi considérablement affecté le bon déroulement du processus.

Cette situation a obligé l’Etat à réorienter des dépenses initialement destinées à la croissance économique et social, vers la prise en charge, dans l’urgence des populations vulnérables durement victimes des deux fléaux évoqués plus haut.

Malgré ce contexte plus que critique, notre pays a pu réaliser des progrès non négligeables dans la mise en œuvre des Recommandations qu’il a acceptées, témoignant ainsi de la volonté du Gouvernement comorien de poursuivre sa politique de promotion et de renforcement des droits humains tout en veillant au bien-être des groupes sociaux les plus vulnérables, tels les enfants, les personnes en situation de handicap, les migrants, les demandeurs d’asile et les femmes, surtout en milieu rural.

1. **Progrès réalisés dans la mise en œuvre des Recommandations.**

Plusieurs des engagements volontaires pris lors des derniers cycles ont ainsi été réalisées. conformément aux Recommandations acceptées lors du précédent EPU, comme cela apparaît dans le Rapport National.

A titre d’exemple, je citerai :

* **Les Ratifications de nombreux Instruments internationaux comme**
* Le Protocole de la Convention de l’OIT no. 29 sur le travail forcé, ratifiée en juillet 2021,
* Les Conventions de l’OIT, no. 102 et no. 143 sur la sécurité sociale, et sur les travailleurs migrants, ratifications intervenues respectivement, en 2022 et en 2021 ;
* La ratification des trois protocoles additionnels relatifs à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes.
* De plus, le Gouvernement a mis à la disposition Comité National d'Élaboration et de suivi des Rapports les moyens nécessaires à son fonctionnement et à ses activités opérationnelles afin de l’aider à accomplir ses objectifs, en conformité avec lesRecommandations reçues et acceptées.
* Dans le même état d’esprit, le Gouvernement a doté la Commission Nationale des Droits de l’homme et des liberté (CNDHL) de nouveaux moyens et de nouveaux locaux plus adaptés, tout en lui garantissant son indépendance et son autonomie administrative et financière. Ces dispositions la rend plus éligible aux Principes de Paris.

Une loi promulguée en juin 2023 consacre toutes ces avancées et dans

son Procès-verbal du Conseil des Ministres, n°23-016/PR-SGG de janvier 2023, le Gouvernement a demandé au Ministre des Finances de revoir à la hausse la subvention de la CNDHL pour répondre plus efficacement à ses besoins.

* Autre exemple des progrès réalisé, l’amélioration notable des conditions matérielles dans les lieux de détention. C’est ainsi que le Gouvernement a entamé la construction d’une prison annexe à proximité de Moroni pour désengorger la maison d’arrêt de la Capitale. Ce bâtiment est cours d’achèvement. il comprendra six zones de détention dotés de 60 lits et de 12 commodités ;
* La maison d’arrêt de Moroni est en plein réhabilitation, avec des réaménagements de quartiers généraux dédiés aux femmes et aux jeunes mineures.
* La prison de Mutsamudu, sur l’île d’Anjouan, bénéficie des mêmes aménagements. Quatre cent cinquante lits y ont été installés au profit des détenus, avec chacun un matelas. Les conditions de couchage sont ainsi améliorées.
* Des toilettes ont aussi été aménagées et rénovées à la prison de Mutsamudu, tandis que la prison de Mohéli est désormais équipée de deux réservoirs d’eau supplémentaires, ce qui renforce ses conditions sanitaires.
* Pour lutter contre toutes les formes d’esclavage et de traite des personnes l’Union des Comores a renforcé son cadre législatif et institutionnel avec la mise en place en mars 2022 d’un Comité national pour la prévention du trafic illicite de migrants et de la traite des personnes ;
* De même, le gouvernement a mis en place une brigade mixte (Police et gendarmerie) pour assurer les arrestations et les poursuites des trafics illicites des migrants et de la traite des personnes ;
* Grâce à ces efforts, en juillet 2022, l’Union des Comores a été reclassée dans « la catégorie 2 » par le Département d’État américain après plusieurs années dans la « catégorie 3 » ;

Malgré ces réalisations et d’autres mentionnées dans le Rapport National, je dois reconnaître que nous sommes encore loin du compte, malgré les efforts fournis par le Gouvernement appuyé par nos partenaires, notamment le système des Nations Unies, comme le Haut-Commissariat aux droits de l’homme et le PNUD, mais également l’Organisation Internationale de la Francophonie…

Cette situation s’explique par les difficultés et les obstacles rencontrés, notamment

* La mise en place tardive du Comité Interministériel,
* la faiblesse des capacités institutionnelles,
* L’insuffisance des moyens humains,
* Les faiblesses dans les capacités techniques de planification et de coordination dans la préparation des Rapports, et dans le suivi de la mise en œuvre du plan établi.
* Autre obstacle rencontré, l’absence d’un cadre de suivi des recommandations, avec des indicateurs articulés et arrimés au cadre national de suivi des ODD.

Heureusement, la création du Comité Interministériel a permis de répondre à une partie de ces préoccupations.

* Enfin, il convient de mentionner l’insuffisance et l’irrégularité des ressources financières allouées au Comité Interministériel pour réaliser les objectifs assignés.

J’espère avoir ainsi résumé l’essentiel du travail accompli en soulignant les progrès réalisés au service des droits de l’homme, avec le souci permanent de mettre en œuvre les Recommandations faites par les États membres et toutes les parties prenantes ainsi que les recommandations volontaires décidées par le Gouvernement.

Je n’ai pas manqué non plus de signaler les nombreuses défaillances et insuffisances constatées par rapport aux recommandations acceptées. J’espère que les éléments évoquées pour les expliquer sont suffisamment fondées pour ne pas prendre en défaut notre bonne foi. En tout cas, je réitère la volonté du Gouvernement d’aller encore de l’avant, en trouvant des réponses pertinentes et efficaces en faveur e la promotion des droits humains.

**Conclusion.**

L’Etat et le peuple comoriens par ma voix, réaffirment leur foi et leur attachement indéfectible au respect des droits de l’homme. L’Etat continuera à jouer son rôle de gardien et de promoteur des droits de l’homme. Il continuera ses efforts pour réaliser les Recommandations acceptées lors du 3 ème cycle de l’EPU ainsi que celles que nous avons acceptées à l’occasion de ce 4ème cycle.

Conscient de ses faiblesses, le Gouvernement réitère son appel à tous les Partenaires bi et multilatéraux pour l’aider à remplir ses engagements en faveur des droits de l’Homme.

La Commission Nationale des Droits de l’homme et des Liberté, de même que les ONG locales ont aussi besoin de votre précieux soutien pour être encore plus forts dans le combat qu’elles mènent pour le triomphe des Droits de l’Homme. D’avance, je vous remercie.

Mais avant de clore définitivement mon propos, j’ai une observation à vous faire, une confidence que j’entends partager avec vous.

C’est par la porte ouverte par l’Examen Périodique Universel que les Comores sont entrées dans la sphère des des droits de l’homme comme objectif politique et comme impératif moral.

Avant notre participation au 2 ème cycle de l’EPU, aucune institution nationale ou locale n’avait formellement pris en compte ce domaine.

Dans tous les gouvernements formés avant notre participation aux EPU, il n’y avait aucun département ministériel, aucun service public, consacré aux droits de l’Homme, comme tels.

Et voilà qu’aujourd’hui tous les médias, toutes les ONG, toutes les Autorités nationales et régionales se saisissent des instruments mis à disposition par les Institutions nationales et régionales des droits de l’homme, soit pour réclamer leur respect, soit pour justifier leurs actions, soit pour se donner une image moralement respectable.

Notre Pays, son Gouvernement sont fiers de la place de plus en plus grande qu’occupent désormais les Droits de l’homme dans l’espace politique, social national et dans les médias pubilcs et privés.

C’est la garantie qu’en toutes circonstances la dignité de l’homme sera respectée conformément aux engagements que nous prenons silennellement devant la Communauté nationale et international au service des Droits e l’homme.

Nous pensons qu’aucun retour en arrière n’est passible et c’est dans cet esprit que nous allons continuer avec vous et grâce à vous à travailler.

Vive la coopération et la solidarité internationale au service de la Paix, de la sécurité, des droits de l’homme et du développement. Je vous remercie.